

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRB LATEX...

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PRB LATEX...

Numéro du produit LATEX

Indications sur l'enregistrement REACH Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine d'adjuventation et d'accrochage

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PRB  
16 RUE DE LA TOUR  
CS10018  
85150 LES ACHARDS  
+33 (0)2 51.98.10.10  
[prb@contact.fr](mailto:prb@contact.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

**PRB LATEX...**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****WATER**

&gt;=45-&lt;=55%

Numéro CAS: 7732-18-5

Classification Non

Numéro CE: 231-791-2

Classé

**STYRENE - BUTADIENE BASEDPOLYMER**

&gt;=40-&lt;=50%

Numéro CAS: —

Classification Non

Classé

**Monopropylene Glycol**

&lt;7.5%

Numéro CAS: 57-55-6

Numéro CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23-XXXX

Classification Non

Classé

**ETHOXYLATEDDI-SEC-BUTYLPHENOL**

&lt;3%

Numéro CAS: 53964-94-6

**Classification**

Acute Tox. 4 - H302

Eye Dam. 1 - H318

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Information générale**

Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

**Inhalation**

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact cutané**

Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

## PRB LATEX...

**Contact oculaire** Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact cutané** Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**Produits de combustion dangereux** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Fumée âcre ou vapeurs. Composés organiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et l'eau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## PRB LATEX...

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter le gel. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Stocker à des températures comprises entre 4.4°C/40°F et 43.3°C/110°F.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Monopropylene Glycol (CAS: 57-55-6)

<b>DNEL</b>	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 168 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 213 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 85 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- eau douce; 260 mg/l - eau de mer; 26 mg/l - STP; 20000 mg/l - Sédiments (eau douce); 572 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 57.2 mg/kg - Sol; 50 mg/kg - rejet intermittent; 183 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



##### Contrôles techniques appropriés

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Prévoir une ventilation suffisante.

## PRB LATEX...

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 2 heures. Il est recommandé de changer fréquemment. Ne pas utiliser les moyens suivants: Alcool polyvinylique (PVA). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): ~10-11.5
<b>Point de fusion</b>	0°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	100°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable. Does not flash.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.

**PRB LATEX...**

Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	17.5 mm Hg @20°C
Densité de vapeur	0.6
Densité relative	0.95-1.10
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	<500 mPa s @ 25°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

**9.2. Autres informations**

Autres informations                      Aucune information requise.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité                                      Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité chimique                              Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses                              Ne polymérisera pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter                              Eviter le gel. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Liquide amené à sec : favorise l'inflammation des matières combustibles

**10.5. Matières incompatibles**

Matières incompatibles                              Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides forts. Metal Salts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux                              Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Fumée âcre ou vapeurs. Composés organiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL<sub>50</sub> orale)                              DL<sub>50</sub> > 5000 mg/kg, Orale, Rat Données de références croisées. ETA

orale (mg/kg)                                      20 080,32128514

**Toxicité aiguë - cutanée**

## PRB LATEX...

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat Données de références croisées.

### Toxicité aiguë -inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Pas de données de test particulières disponibles.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut être légèrement irritant pour les yeux. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation. Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

**Contact cutané** Non irritant. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Contact oculaire** Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ETHOXYLATED DI-SEC-BUTYLPHENOL

**PRB LATEX...****Toxicité aiguë - orale**

ETA orale (mg/kg) 500,0

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**Informations écologiques sur les composants****Monopropylene Glycol**

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**12.1. Toxicité****toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë-poisson** Pas d'information disponible.

**Informations écologiques sur les composants****Monopropylene Glycol****toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë-poisson** LC50, 96 heures: 40613 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL<sub>50</sub>, 96 heure: 55770 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 4000 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: 19000 mg/l, Scenedesmus subspicatus CE<sub>50</sub>, 96 heure: 19100 mg/l, Skeletonema costatum  
NOEC, 96 heure: 15000 mg/l, Scenedesmus subspicatus NOEC, 14 jour: < 5300 mg/l, Skeletonema costatum

**Toxicité aiguë - microorganismes** NOEC, 18 heure: > 20000 mg/l, Pseudomonas putida

**toxicité aquatique chronique**

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 7 jours: 13020 mg/l, Daphnia magna NOEC, 7 jour: 29000 mg/l, Invertébrés d'eau douce Ceriodaphnia sp.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**Informations écologiques sur les composants****Monopropylene Glycol**

**Persistance et dégradabilité** La substance est facilement biodégradable.



**PRB LATEX...**

<b>Biodégradation</b>	- Dégradation >81%: 28 jours OECD 301F
	- Dégradation 96%: 64 jours
<b>Demande biologique en oxygène</b>	BOD5: 1170 mg O <sub>2</sub> /l
<b>Demande chimique en oxygène</b>	4700 mg O <sub>2</sub> /l

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.

**Informations écologiques sur les composants****Monopropylene Glycol**

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: < 0.09,
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: -1.07

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Mobilité</b>	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

**Informations écologiques sur les composants****Monopropylene Glycol**

<b>Mobilité</b>	Le produit est soluble dans l'eau.
<b>Coefficient d'adsorption/désorption</b>	- Koc: 2.9 @ 20°C - Log Koc: 0.46 @ 20°C
<b>Constante de Henry</b>	0.00566 atm m <sup>3</sup> /mol @ 12°C

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

**Informations écologiques sur les composants****Monopropylene Glycol**

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
--	---

**12.6. Autres effets néfastes**

<b>Autres effets néfastes</b>	Non disponible.
-------------------------------	-----------------

**Informations écologiques sur les composants****Monopropylene Glycol**

<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune information requise.
-------------------------------	-----------------------------

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## PRB LATEX...

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol  
73/78 et au recueil IBC Non applicable.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

#### Inventaires

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

**PRB LATEX...****RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. Kow: Coefficient de partage octanol-eau.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50% de la population testée (dose létale médiane).</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CIRC: Centre International de Recherches sur le Cancer.</p> <p>MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.</p> <p>cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë. FBC: Facteur de bioconcentration.</p> <p>DBO: Demande biochimique en oxygène.</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.</p> <p>LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.</p> <p>NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>LOEC: Concentration efficace la plus faible observée. DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.</p> <p>LE50: limite d'exposition 50</p> <p>hPa: Hektopaskal</p> <p>LL50: Lethal Chargement cinquante</p> <p>OCDE: Organisation de coopération et de développement économique POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau</p> <p>Un appareil respiratoire autonome: SCBA STP</p> <p>Stations d'épuration</p> <p>COV: Composés organiques volatils</p> <p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p>
<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë Aquatic</p> <p>Chronic = Toxicité aquatique chronique</p>
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	20/03/2019
<b>Numéro de version</b>	2.001
<b>Remplace la date</b>	24/11/2016

## PRB LATEX...

**Statut de la FDS**

Approuvé.

**Mentions de danger dans leur intégralité**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.